



L'ÉTANG NOUVEAU

**Pour la réhabilitation de l'Étang de Berre et de la Durance
et leur mise en valeur au profit de tous.**

Association loi 1901 créée en 1988

Agréée « Environnement » Bouches du Rhône & Vaucluse

Saint Chamas le 15 février 2022

Objet : Incendie de Saint-Chamas - Bouches du Rhône - France

Monsieur le Premier ministre,
Madame la ministre de la Transition écologique,
Monsieur le ministre de la Solidarité et de la Santé,
Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs,

Le 26 décembre 2021 un incendie s'est déclaré dans un entrepôt de déchets sur la commune de Saint-Chamas dans les Bouches du Rhône.

Cet incendie aura duré plus de 40 jours. L'impuissance à le maîtriser est due à un manque criant de moyens. Le même manque de moyens apparu dans la pandémie Covid. Résultat d'une politique de démantèlement des services publics conduite par les gouvernements successifs. « Justifiée » sous prétexte d'économies, cette politique coûte très cher.

Le manque de moyens est aggravé par les modalités actuelles de la gestion des déchets. Sous prétexte d'efficacité, la collecte et le traitement des déchets sont désormais placés sous l'autorité d'une structure supra communale, ici la Métropole. Sous le même prétexte cette structure confie la gestion de ces déchets à des entreprises privées qui les transfèrent et les concentrent. Les citoyens sont ainsi encore plus éloignés de la gestion de leur vie.

Le transfert et la concentration des déchets, sur le site de Saint-Chamas a été un facteur de la gravité de son incendie. Déjà fortement pollué par les usines, le pays de l'étang de Berre et du Golfe de Fos reçoit les ordures de Marseille et de la région, depuis 1914 à Entressen, et depuis 2010 avec l'implantation de l'incinérateur des ordures de Marseille à Fos sur Mer. Incendié en 2013. Les concentrations de déchets ont une tendance forte à brûler.

La responsabilité de l'État est engagée dans la genèse et la gravité d'un sinistre qui aggrave une situation déjà critique. L'Étang Nouveau demande donc au gouvernement et à l'Assemblée nationale :

- une dotation exceptionnelle immédiate pour remédier aux conséquences de l'incendie de Saint-Chamas et des autres pollutions du pays industriel étang de Berre-golfe de Fos ;
- l'ouverture d'un débat public sur la gestion des déchets : réduction des déchets, élimination des plastiques, arrêt du transfert-concentration des déchets, gestion sur la base communale.

Recevez Mesdames et Messieurs l'assurance de nos sentiments républicains,

René Benedetto, président de L'Étang Nouveau

PS - En 1993, le gouvernement a pris en compte la revendication des populations de « Réhabilitation de la mer intérieure étang de Berre » avec le Plan Barnier. Ce plan a initié une procédure pour, mesure majeure, l'arrêt des rejets de la centrale hydraulique EDF de Saint-Chamas. Il comporte un volet « air » qui n'a pas été réalisé. C'est le moment de le mettre en œuvre pour compléter ce plan ambitieux mais, malheureusement, inachevé.